

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 12 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le douze novembre, à 20 h

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel, après convocation ordinaire adressée par le maire

Étaient présents : Gilles ARNOULD, Nicolas BOBILLIER-CHAUMONT, Gaëlle CELLIER, Emmanuelle CHEVROTON, Nicolas DESCHAMPS, Sarah FAIVRE, Anne-Lise HUMBERT, Marc JACQUOT, Nathalie KOWAL-BONDY (arrivée à 22h), Chantal MARAUX, Philippe MATTHEY, Jean-Michel ROY,

Étaient absents excusés : Samia BENMESSAOUDA (proc à AL Humbert), Vincent RUFFINONI (proc à C. Maraux), Claude SIMON

Secrétaire de séance : Philippe MATTHEY

Sarah Faivre débute la séance en précisant que les conseils municipaux n'ont pas l'autorisation de se faire en visio contrairement au premier confinement.

Les conditions dégradées de fonctionnement du conseil municipal pour les nouveaux élus en particulier (masques, distanciations...) compliquent parfois les débats et les échanges.

Cependant nous devons continuer à porter les projets communaux pour maintenir l'activité et pour que nos entreprises travaillent.

➤ **Approbation du compte rendu du 14 octobre 2020**

Le compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2020 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **Renouvellement mise à disposition salle EMNE**

La mairie met à disposition la salle Mandela à l'association Ensemble Mobilisons Nos Energies, une convention est faite chaque année à compter du 1^{er} octobre, pour une durée d'un an et moyennant un tarif de 50 € mensuel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la reconduction de la mise à disposition de la salle dans les mêmes conditions.

➤ **Avenant marché AMO gendarmerie et lancement de l'opération**

- AMO : rappel marché initial avec tout un PROGRAMME de 22 600 € HT

Suite à la dernière réunion avec les financeurs et la gendarmerie il a été décidé de modifier le mode de sélection du maître d'œuvre afin de pouvoir procéder à des auditions pour choisir 2 ou 3 candidats admis à remettre une offre, plutôt que de sélectionner uniquement sur les documents papiers.

Pour ce faire il faut donc modifier le marché avec Tout un Programme concernant l'assistance à la sélection du maître d'œuvre en MAPA restreint (phase candidature et phase offre) avec audition, au lieu d'ouvert.

Soit un montant supplémentaire de 1 600 €HT

Nouveau montant du marché : 24 200 € HT

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

- Lancement de l'opération :

Sarah Faivre explique la complexité de ce dossier, certains financeurs interviennent uniquement sur les locaux de services, certains sur les logements, d'autres sur la chaufferie bois...

Ce plan de financement sera donc amené à être modifié.

Le conseil municipal doit donner son accord pour lancer l'opération et valider un plan de financement prévisionnel afin de pouvoir faire les demandes de subvention.

PLAN DE FINANCEMENT GENDARMERIE

| Dépenses totales (€ HT) | | Les partenaires | Subventions | |
|---|----------------|--------------------------|-----------------------|-----------------------|
| maîtrise d'œuvre travaux divers Total | 240 000.00 € | Etat DSIL | 438 000.00 € | 30.00% |
| | 1 210 000.00 € | Etat Plan relance | 438 000.00 € | 30.00% |
| | 10 000.00 € | Syded | 60 000.00 € | 4.11% |
| | | Département | 116 000.00 € | 7.95% |
| | | Région | 116 000.00 € | 7.95% |
| | | Total subventions | 1 168 000.00 € | 80.00% |
| | | Autofinancement | 292 000.00 € | 20.00% |
| | TOTAL | 1 460 000.00 € | TOTAL | 1 460 000.00 € |

TTC 1 752 000.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- Accepte le lancement de l'opération de réhabilitation de la gendarmerie
- Autorise Mme le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes
- Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus

➤ Avenant marché Aménagement rue des Fossés, rue du Gey, lot 1

Rappel : marché COLAS Lot 1 Terrassement, VRD et signalisation, montant initial 107 827.20 € HT validé par délibération en date du 05/12/2018

Avenant n°1, pour les réseaux d'eau pluviale et béton enrobé, montant après avenant 111 705.20 €HT, validé par délibération en date du 16/05/2019

Proposition d'un avenant n° 2 de moins 25 058.20 € HT

avenant 1 avenant 2 différence avenant 1-
avenant2

| | | | |
|--|---------------------|---------------------|----------------------|
| PRIX GENERAUX | 10 080,00 € | 10 080,00 € | - € |
| TRAVAUX PREPARATOIRES | 9 849,50 € | 6 945,50 € | - 2 904,00 € |
| TERRASSEMENTS | 21 920,50 € | 21 395,50 € | - 525,00 € |
| RESEAUX SECS ET HUMIDES | 33 575,00 € | 24 600,00 € | - 8 975,00 € |
| REVETEMENTS DE SURFACE | 10 595,20 € | 3 161,00 € | - 7 434,20 € |
| SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE | 554,00 € | 280,00 € | - 274,00 € |
| PRIX NOUVEAUX | 25 131,00 € | 20 185,00 € | 4 946,00 € |
| TOTAL HT | 111 705,20 € | 86 647,00 € | - 25 058,20 € |
| TVA | 22 341,04 € | 17 329,40 € | - 5 011,64 € |
| TOTAL TTC | 134 046,24 € | 103 976,40 € | - 30 069,84 € |

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'avenant n°2 soit une moins-value de 25 058.20 € HT.

➤ **Création de poste agent technique**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Il est proposé la création d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à 35h à la place du poste mis à disposition par le centre de gestion.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1er décembre 2020

Grade : adjoint technique territorial

Ancien effectif 1

Nouvel effectif 2

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la proposition ci-dessus et de modifier le tableau des effectifs de la manière suivant

| Filière / cadre d'emploi | Catégorie | Effectif | TC/TNC * | T/NT ** |
|--|-----------|----------|----------|---------|
| Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe | C | 2 | TC | T |
| Adjoint technique | C | 2 | TC | S |
| Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe | C | 1 | TNC | T |
| Agent de maîtrise | C | 1 | TC | T |

* TC = Temps complet, TNC = Temps non complet ** T = Titulaire, NT = non titulaire, S = Stagiaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la création de poste et le tableau des effectifs ci-dessus.

➤ **Prix affouage**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide de fixer le tarif de l'affouage à 6 € le stère à compter de cette année au lieu de 7 € le stère.

➤ **Assiette, dévolution et destination des coupes de bois 2021**

La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Quingey, d'une surface de 184.24 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;

Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 19/12/2019. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;

La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Ce sujet sera revu en décembre afin de connaître exactement le nombre d'affouagiste concerné.

➤ **Validation groupe bois, forêt**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, valide la composition du groupe bois forêt soit : Marc Jacquot, Jérôme Gigogne, Gérard Thiebaud, Emmanuelle Chevroton, Nicolas Deschamps, Philippe Matthey

➤ **Commission contrôle liste électorale**

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il est nécessaire de procéder au renouvellement, pour 3 ans, des commissions communales de contrôle des listes électorales, conformément à l'article R.7 du code électoral.

Cette commission doit être composée, si le conseil municipal de la commune est issu d'une seule liste de candidats dans les communes de 1 000 habitants et plus, de 3 membres : un conseiller municipal volontaire, un délégué de l'administration et un délégué du Tribunal judiciaire.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, et avec son accord décide de nommer : Anne-Lise HUMBERT

Antoine Billod-Laillet sera proposé délégué membre de l'administration.

➤ **Désignation représentants Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

La CLECT a pour rôle d'évaluer les montants des charges transférées de la CCLL, qui est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI.

Le conseil municipal doit désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Sont nommés comme suit :

- Membres titulaires : Gilles Arnould, Philippe Matthey
- Membres suppléants : Marc Jacquot, Emmanuelle Chevrotton

➤ **Informations du maire**

- Petites villes de demain : ce programme national, pour lequel S. Faivre a transmis une demande de candidature pour la commune de Quingey, serait une vraie opportunité, car cela permettrait d'obtenir pour nos projets des fonds de l'État, des prêts à taux zéro, mais aussi une ingénierie avec un catalogue de bureaux d'études à notre disposition et des avantages fiscaux pour les propriétaires qui souhaitent se lancer dans la rénovation.
- Sécurisation école : Suite aux recommandations faites par la gendarmerie, S. Faivre demande aux élus du SIPQ de faire le nécessaire, la commune de Quingey pourrait prendre en charge les dépenses spécifiques pour l'accès aux logements.
- Établissement de Santé : différents scénarios de restructuration ont été travaillé, le projet se ferait en différentes phases, 7 années de travaux seraient nécessaires.
La maison de santé fait partie du scénario.
Les élus doivent trouver une solution pour accueillir l'Épi solidaire dans un nouveau local.

Fin de séance à 23 : 05